

PUY SAINT ANDRÉ

Journal Municipal

N°32- Janvier 2017

A LA UNE

QUOI DE NEUF
AUX PARTIAS ?

Page 15 & 16

LA REVUE DE TRAVAUX

Page 4 & 5

ÇA COULE DE SOURCE

Page 8 & 9

Et les incontournables

L'état civil - p 10

L'urbanisme - p 11

Les extraits des délibérations - p 12 à 14



Mairie de Puy Saint André

Chef Lieu - 05100

Tél. 04 92 20 24 26

Mail : mairie.puysaintandre@wanadoo.fr



INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouverture au public du secrétariat

Lundi	9h / 12h
Mercredi	9h / 12h
Jeudi	9h / 12h

Le Maire et ses adjoints vous rencontrent sur rendez-vous

Permanence du Maire les mardis après-midi
sur rendez-vous

Tel : 04.92.20.24.26 - Fax : 04.92.21.11.51

E-mail : mairie.puysaintandre@wanadoo.fr

BIENVENUE A PUY SAINT ANDRÉ !

Sylvie DANIEL et Valérie COURCIER ont récemment rejoint l'équipe administrative de la Mairie, la première pour la gestion de l'accueil et la seconde en remplacement d'un congé parental au service urbanisme. Nous leur souhaitons ici Bienvenue dans l'équipe et les remercions pour leur efficacité joyeuse !



Journal Municipal Puy Saint André N°32 - Janvier 2017
Resp. de la Publication : P. LEROY - Comité de rédaction :
toute l'équipe municipale & l'équipe administrative
Impression 250 ex. en Mairie



POUR LE PLAISIR DE LIRE, POUR PARTAGER SES LECTURES,

La Bibliothèque municipale et ses bénévoles vous accueillent

Le mercredi de 17h à 18h30

Le vendredi de 18h à 19h30

La bibliothèque de prêt de Gap met à votre disposition des livres, des CD audio, DVD pour tous âges et dans différents domaines : romans, contes, policiers...

La BDP renouvelle deux fois par an tous ces ouvrages.

Tous les deux mois, une navette permet d'apporter des livres que nous n'avons pas en stock et que vous pouvez commander par nos soins sur simple demande .

Venez nous rejoindre pour échanger et dynamiser ce lieu de rencontre et de découverte.

Nous vous attendons avec plaisir et toujours plus nombreux .

LE TRANSPORT A LA DEMANDE TUB AU CLOS DU VAS ET A PIERRE FEU : ENCORE PLUS SIMPLE

Vous pouvez désormais réserver votre transport la veille au 04 79 28 28 18 ou sur www.bustub.com

ETRE INFORMÉ PAR MAIL : c'est tout simple !

Si vous souhaitez recevoir les actualités et les informations de la commune (travaux, circulation, actualités, animations,...) directement dans votre boîte mail, envoyez votre adresse mail à la mairie : mairie.puysaintandre@wanadoo.fr avec comme objet «INSCRIPTION PSA».

VOTRE GAZETTE NUMÉRIQUE

Consultez votre gazette en ligne
ou téléchargez-la
sur www.puysaintandre.fr
Vous y trouverez également
toutes les informations
de la commune
et les événements.

L'EDITO DU MAIRE



"FAIRE VILLAGE"

Une des définitions de "village" est " une agglomération rurale caractérisée par un habitat plus ou moins concentré offrant une forme de vie communautaire".

Puy saint Andre, village formé de plusieurs hameaux regroupe 487 habitants.

Qu'est ce qui nous réunit ?

Qu'est ce qui nous rassemble ?

En quoi représentons nous une communauté ?

Sommes nous une communauté de destin, une communauté de projet, une cité dortoir ?

Autant de questions que nous nous sommes posés en 2008 en tant qu'élus. A cette époque, nous vous avons interrogés sur les raisons pour lesquelles vous vous êtes installés sur le territoire communal ainsi que sur vos souhaits. Cela avait participé à construire le projet de la commune.

Une nouvelle occasion s'est présentée cette année avec le Plan Local d'Urbanisme. Un certain nombre d'habitants ont compris que ce n'était pas qu'un simple document administratif mais un lieu de reconnaissance, d'appartenance, d'échanges, de projet et de vision d'avenir commun. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés. La qualité des Echanges, du respect de l'autre, de l'intérêt public s'est manifesté tout au long de

ces 11 réunions de travail...

Mais "FAIRE" village, c'est aussi donner et partager son temps au sein du Comité des Fêtes, de l'association des "amis des Combes", de l'association "autour de saint Roch", de l'ASA des canaux, de l'association des chasseurs, de l'association Foncière Pastorale, des benevoles de la Bibliothèque, des parents d'élèves, de la Ligue de Protection des Oiseaux. C'est aussi donner de son temps à la commission des impôts, la commission électorale...

"FAIRE" village, c'est reconnaître l'engagement de chacun et participer à sa mesure, en acceptant nos différences, au "FAIRE ENSEMBLE".

Le conseil municipal souhaite vous en remercier sans oublier le personnel municipal qui prend soin de nous chaque jour.

Que cette nouvelle année nous donne à tou(te)s la santé et nous aide à encore mieux "FAIRE VILLAGE".

Pierre LEROY

Maire de Puy Saint André

LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Début 2016, vous étiez invités à la réunion de lancement de la révision de votre Plan Local d'Urbanisme. 11 réunions de concertation et d'échanges plus tard, nous abordons la ligne d'arrivée de cette révision. Entre 15 et 50 personnes ont participé à chacune de ces 11 réunions pour donner un avis et co-construire les orientations et stratégies d'aménagement de la commune pour les années à venir. Le cabinet d'étude "CHADO" était chargé d'animer ces réunions et traduire les propositions faites. L'ensemble de ces citoyen(e)s présent(e)s sont ici remercié(e)s de leurs participations souvent assidues.

La restitution de ces travaux devant les "Personnes Publiques Associées", à laquelle vous êtes conviés se déroulera le jeudi 12 janvier à 10 h. Elle sera suivie à 18 h d'une réunion publique le même jour.

Après avoir précisé les objectifs de cette révision au regard des lois successives à intégrer dans documents d'urbanisme, nous avons ensemble décrit ce qui représentait notre patrimoine communal commun. Cela nous a permis de construire le projet d'aménagement et de

Concertation et Co-Construction

développement durable pour les 10-15 prochaines années. Ensuite des déambulations avec les citoyens se sont déroulées sur le territoire communal pour mieux appréhender et comprendre les enjeux. Les réunions suivantes ont permis de définir le programme d'urbanisation des différents hameaux (densité, stationnement, circulation, corridors écologiques...) ainsi que les formes d'habitat de demain avec des ateliers concrets de construction sur cartes en relief. Enfin nous avons pu débattre du zonage urbain, agricole, naturel de la commune.

Ce long travail de concertation et d'échanges à été souligné par les services de l'état (DDT). Par l'intermédiaire de son paysagiste et de son architecte nous avons eu le plaisir d'échanger en atelier ainsi qu'avec le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement). Ce travail de révision a été réalisé en cohérence avec le Schéma de Cohérence Territorial élaboré par la Communauté de Communes.



réalisés par Davy et Greg du Service Technique



Curage du bac de rétention d'eau à Pierre Feu - qui a permis de limiter les dégâts des fortes pluies



Création et pose de nouveaux panneaux d'affichage libre aux Combes, à Pierre Feu, au Clos du Vas, à la ZA de Pont La Lame



Travaux de réhabilitation de la terrasse du restaurant de Serre-Blanc et protection du captage d'eau potable



Restauration de la façade de la Chapelle des Combes



Création d'un coffre à granulés de bois pour l'appartement de l'ancienne Mairie

Installation des 3 nouveaux arrêts de bus pour le service de transports à la demande TUB





Au Chef Lieu :
zone de stockage
de la neige
en hiver,
plus de
stationnement
en été.



Route
du
Goutaud :
élargissement
pour une
meilleure
circulation et
goudronnage
pour un
meilleur
déneigement.



Accès
au coeur
de Pierre
Feu et à sa
Fontaine



ÇA BOUGE À PSA

instants de joie



Fête du 14 Juillet à Pierre Feu



Fête du 7 août



Noël à la Maison de la Géologie



Le Fête des Gombes



Noël à la Maison de la Géologie



Noël à la Maison de la Géologie



ÇA BOUGE À PSA

LES FRAIRIES

Vivre dans le même village, c'est bien, Vivre ensemble, c'est encore mieux !

Deux ans déjà que notre association existe avec pour objectifs : Permettre aux habitants du village de se rencontrer et de créer du lien ; Organiser des festivités diverses et variées.

Le 5 décembre, nous avons renouvelé notre bureau dont voici la composition :

Présidente : Véronique Jalade

Vice présidente : Suzie Goudet

Trésorière : Marie Françoise Gatineau

Trésorier adjoint : Thierry Louyot

Secrétaire : Bertrand Poinsonnet

Secrétaire adjointe : Koralié Gillet

Voici un petit aperçu des événements que nous avons organisés l'année dernière par ordre chronologique :

- Février : carnaval et mise à feu du Caramantran

- Mars : loto dans la salle de la géologie

- Juin : voyage à Aigue Morte

- Juillet : fête nationale à Pierrefeu

- Août : fête au chef lieu

- Novembre : fête de la Saint André

Nous renouvelerons tous ces événements en 2017 et peut-être que d'autres verront le jour.

Rejoignez-nous, venez nous aider à choisir un restaurateur, dénicher des lots, préparer les festivités, inviter un groupe de musiciens et participer à la fête et bien sûr finir les bouteilles.

Que vous soyez cuisinier talentueux, dieu de la logistique, décorateur hors pair, possesseur d'un carnet d'adresses long comme le bras ou simplement volontaire et souriant,

vous pouvez participer à nos réunions, nous donner un coup de main pour la préparation des événements ou tout simplement participer aux festivités !

N'hésitez pas, contactez nous : lesfrairies@gmail.com

Nous avons aussi un projet de liste mail du village.

Cette liste permet d'envoyer à tous les inscrits des petites annonces et des infos dont voici quelques exemples :

- Donne lot de vêtements 5 ans

- Cherche baby-sitter samedi soir

- Recherche tronçonneuse pour usage ponctuel

- Besoin d'aide pour tailler haie trop haute pour moi !

- Propose achat commun de bois chauffage

Le principe est que toutes les annonces proposent des biens gratuits ou à des prix dérisoires. Si vous êtes intéressés, pour faire partie de la liste, envoyez-nous un mail. lesfrairies@gmail.com

PLANTATION DE MÉLÈZES

L'INRA (Institut National de Recherche Agronomique) mène une recherche depuis plusieurs années sur l'impact du changement climatique sur la pousse du mélèze. Pour cela des caméras installées à Puy Saint André filment le melezin de Villard Saint Pancrace. Les images sont analysées à Orléans.

L'INRA a souhaité étendre sa recherche du côté adret et nous a demandé l'autorisation de planter 600 mélèzes sur le territoire de Puy Saint André. En fonction des contraintes, une zone communale au dessus des Combes à été privilégiée. Fin Septembre, les enfants de l'école de Saint Blaise ont pu participer à cette plantation. Quand la pédagogie, la Recherche, la Biodiversité se rejoignent ... Merci à tous ces acteurs de se retrouver pour le bien de notre territoire et l'avenir de nos enfants.

LA CHAPELLE DES COMBES

La Chapelle des Combes aura bientôt 300 ans .

Celle ci a été restaurée à plusieurs reprises .

En 2016 une équipe de bénévoles, aidée par les services de la Mairie , a refait les sols .

Une partie en lauzes et l'autre sous l'autel en plancher mélèze.

L'inscription du fronton a été repeinte par Greg.

Un tableau de 1803 représentant la Vierge à l'enfant St Jean Baptiste et St Roch a été scellé dans le choeur.

Chaque année une messe pour la Saint Roch à lieu le 16 Aout, suivie d'un verre de l'amitié.

Venez nombreux !



ÇA COULE DE SOURCE

la rubrique de l'eau

par Michel CAMUS

« C'est quand le puits est à sec que l'eau devient richesse »

Le prélèvement à la source....

Nous aussi nous avons notre « prélèvement à la source » et nous le connaissons de mieux en mieux grâce à deux compteurs mis en place en septembre dernier qui nous donnent en permanence les volumes prélevés dans le milieu naturel. Un troisième a été installé juste en amont de l'Eyrette, nous permettant de contrôler l'absence de fuite sur la longue canalisation venant des sources en altitude. La mise en place d'un relevé par GSM est en phase de finalisation, le relevé étant déjà effectif sur le compteur de l'Eyrette.

Il reste à renouveler les compteurs des réservoirs qui sont trop anciens, pour les remplacer par des nouveaux équipés également d'un relevé GSM, ce qui nous permettra d'avoir tous les jours sur l'ordinateur de la mairie, les relevés des différentes consommations.

Aujourd'hui, nous pouvons dire que l'ensemble du réseau d'alimentation de la commune est sous contrôle, parfaitement connu et maîtrisé, les plans sont mis à jour, les débits d'alimentation sont connus, les débits de consommation sont mesurés, même s'ils ne représentent pas encore exactement la situation réelle (surverse des réservoirs non maîtrisée), nous pouvons donc passer rapidement à la dernière phase, la pose des compteurs individuels.

Cette phase, un peu plus délicate va nous demander du temps pour repérer l'ensemble des branchements et étudier les possibilités de pose, l'objectif étant que tous les compteurs soient en service en 2019.

Pour finir, parlons chiffre.

L'installation de ces 3 compteurs de prélèvement a coûté 31 821€50 pour laquelle nous avons obtenu 19 900€ de subvention de l'Agence de l'eau et 4 065€ du département, il reste donc comme part communale 7856€50.

Nouveaux tarifs

Notre commune, lors de travaux sur le réseau d'eau sollicite régulièrement des subventions auprès du Département et de l'Agence de l'eau.

Le forfait actuel de 100 € ne permet plus à la municipalité de bénéficier de ces aides financières étant donné l'augmentation du seuil d'éligibilité aux aides de l'Agence, il nous faut donc obligatoirement augmenter le prix de celui-ci qui n'est plus en corrélation avec les prix pratiqués par les autres communes.

Après délibération du conseil municipal, nous avons décidé de passer le montant du forfait de base pour les habitants à 110€. Parallèlement nous avons réajusté les forfaits des artisans de la zone Pont la Lame, de la maison de la géologie ainsi que des gîtes et chambres d'hôtes. Il faut noter que le tarif de base n'a jamais été augmenté depuis 1996 alors que pendant cette période le prix moyen de l'eau en France a augmenté d'environ 1.5% par an.

Comment est fait le prix de l'eau :

En fait, c'est surtout le service que l'on paye, on peut décomposer le prix en trois parties, le service de fourniture de l'eau potable, l'assainissement, les taxes et redevances, qui peuvent se partager pour notre commune en : 25% pour le service, 55% pour l'assainissement et 20% pour les taxes. A noter que la moyenne en France est de 36% pour le service, 42% pour l'assainissement et 22% pour les taxes.

A Puy Saint André, le service de l'eau potable est en gestion directe, c'est la commune qui l'assure (jusqu'en 2020) et donc la commune qui en définit le prix. Par la suite ce sera à la Communauté de Communes du Briançonnais d'en assurer la gestion. Dura Lex, sed lex...



ÇA COULE DE SOURCE

la rubrique de l'eau (Suite)

LA VIE DE L'ASA EN 2016

L'ASA des CANAUX DE PUY ST ANDRE a été très active en 2016, outre les réunions bi mensuelles du conseil syndical, celui-ci avec quelques bénévoles a réalisé les travaux suivants :

- Réalisation de la prise d'eau au Canal Moulin bertrand, construction d'un mur en béton, pose d'une martelière, installation d'une goulotte en mélèze avec intégration d'une échelle de mesure. L'ensemble a conduit à un nouvel arrêté préfectoral incluant les trois canaux porteurs.
- Pose d'une vanne sur le dos de l'Eyrette à la prise du ruisseau du four avec le concours de Gérard Garcia qui nous a monté le béton avec son 4X4. Nous le remercions encore.
- Sécurisation par pose de piquets et fil de fer, de la prise d'eau au SAOUTO.
- Et puis n'oublions pas la traditionnelle corvée qui a mobilisé 43 personnes. Cela a permis de réaliser un travail important.

L'occasion m'a été donné suite aux récents excès de pluie de relire les statuts de l'ASA.

J'en profite pour rappeler que l'ASA ne gère que les canaux porteurs y compris les vannes de distribution. L'entretien des Peyras et autres ruisseaux est à la charge des propriétaires des parcelles riveraines de ces Peyras et ruisseaux.

Un événement important est intervenu en juillet 2016. Nous avons reçu par l'intermédiaire de la trésorerie un courrier émanant de la Préfecture, daté de décembre 2015.

Ce courrier stipule que nous ne pouvons plus payer les corvées comme cela se faisait depuis des décennies.

L'administration nous demande pour chaque intervenant d'établir un contrat de travail, un bulletin de salaire et de payer les charges sociales correspondantes.

Nous nous battons sans succès devant cette demande qui nous paraît irréalisable. (lettre au Préfet, à J. Giraud, rendez vous avec le Préfet, entretien téléphonique avec la Direction Départementale des Finances Publiques, rencontres avec le Trésorier Payeur).

Devant cet état de fait et pour remercier les partici-

pants aux corvées 2016, l'ASA DES CANAUX DE PUY ST ANDRE a invité ces derniers au restaurant le 16/12/2016.

Malgré cela j'espère vous trouver aussi nombreux pour les CORVEES 2017.

Yves BARNEOUD-ROUSSET, PRESIDENT

INTEMPERIES

Fin novembre de très fortes intempéries se sont abattues cinq jours et cinq nuits dans le briançonnais. Les travaux importants réalisés par la commune sur les conseils du RTM (réfection et travaux en montage) en particulier au dessus de Pierrefeu ont permis d'éviter de grosses catastrophes. D'autant plus que le personnel technique avait procédé au curage de ces équipements deux semaines avant...

Il n'empêche que des dégradations importantes rue du four ainsi que chez certains particuliers ont eu lieu vers 3 h du matin. Les employés municipaux, quelques élus ainsi que des bénévoles ont prêté main forte aux pompiers.

La semaine qui a suivi a permis de diagnostiquer les points de fragilité et d'envisager des travaux afin que des événements, même exceptionnels ne mettent pas en danger les biens publics et privés. Des travaux sont d'ores et déjà prévus sur les conseils du RTM (Rénovation des terrains en montagne). Cet événement nous rappelle que toute intervention sur les canaux peut avoir des conséquences importantes et que chacun porte une responsabilité de l'entretien des canaux d'arrosage longeant sa propriété.



LA CABANE PASTORALE

Au printemps 2017, les travaux de réhabilitation de la cabane débiteront pour se terminer fin août avant que le berger n'arrive pour terminer son été.

Celui-ci pourra enfin pouvoir prendre une douche et séjourner dans un lieu décent. (Il passe d'abord par les cabanes du Rocher Blanc puis du col de la Pisse)

C'est en partenariat avec la LPO (Ligue de protection des oiseaux) co-gestionnaire avec la commune de la Réserve Régionale, que les travaux ont été décidés.

Le bâtiment va être prolongé à l'ouest pour recevoir des sanitaires : wc, douche et lavabo.

des Partias

L'intérieur sera restauré, les huisseries extérieures changées, l'électricité photovoltaïque installée, ...

L'alimentation en eau sera revue et adaptée aux nouvelles exigences de vie du bâtiment.

Le financement sera partagé entre la Région, le Département, et la Commune.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Nathan DONZEL

né le 30 août 2016

Mia TURC

née le 23 septembre 2016

Angèle SPADONI

née le 21 octobre 2016

Anaé BARNEOUD-ARNOULET

née le 02 novembre 2016

Anaïs VEYRIERAS

Née le 4 décembre 2016

DECES

Madame Louise FERRUS

décédée le 07 septembre 2016. A 98 ans, elle était la doyenne de la commune. Anciens élèves, souvenez-vous de votre institutrice dont le premier poste fut à Puy Chalvin. Après la fermeture de l'école, elle enseigna au Chef Lieu.

Ayons
une
pensée
pour elle.



Mia TURC

10

URBANISME

DECLARATIONS PREALABLES :

DP 04/2016
Boris NIERMONT
Le Chef-Lieu
Création d'un escalier
Accordée le 12 Juillet 2016

DP 06/2016
Eric LO CICERO
Le Chef-Lieu
Réfection de façades
Accordée le 30 Juin 2016

DP 11/2016
Bernard FROIDEVEAUX
Pierre-Feu
Extension d'une terrasse
Accordée le 28 Juillet 2016

DP 12/2016
Isabelle LAMY DE LA CHAPELLE
Pierre-Feu
Réfection d'un escalier, modifications de façades et création d'ouvertures
Accordée le 21 Juillet 2016

DP 15/2016
Roger ADIDA
Le Chef-Lieu
Réfection d'un cabanon
Accordée le 12 Juillet 2016

DP 17/2016
Sylvie PAILLARD
Le Chef-Lieu
Installation d'une centrale photovoltaïque
Accordée le 21 Juillet 2016

DP 18/2016
Anwar ELAWAR et Christiane LAURENS
Le Chef-Lieu
Extension d'une terrasse, protection de l'accès à l'habitation et réalisation d'un enrochement
Accordée le 21 Juillet 2016

DP 19/2016
Philippe DELMAS
Puy Chalvin
Ravalement de façades
Accordée le 11 Août 2016

DP 21/2016
Christian DUCROT
Champ Guy
Extension par fermeture d'une terrasse
Accordée le 22 Novembre 2016

DP 22/2016
Olivier LEROY
Le Villaret
Construction d'une annexe sur un garage existant
Accordée le 13 Octobre 2016

DP 23/2016
Jean-Paul COPERET
Le Chef-Lieu
Pose d'une clôture en mélèze
Accordée le 08 Septembre 2016

DP 26/2016
Gérard GARCIA
Le Chef-Lieu
Installation d'une centrale photovoltaïque
Accordée le 23 Septembre 2016

PERMIS DE CONSTRUIRE :

PC 02/2016
Nick et Judith KENNEDY
Le Villaret
Construction d'un garage et création d'un balcon
Accordé le 08 Août 2016

PC 01/2015 – Modificatif n°01
Stéphanie POINSONNET
Le Chef-Lieu
Modifications extérieures
Accordé le 10 Novembre 2016

ARRÊTÉS :

Arrêté 101/2106 : ARRÊTÉ INTERDISANT LE CAMPING SAUVAGE, SITE DE L'EYRETTE, PUY CHALVIN
Suite aux nombreuses dégradations constatées sur le site de l'Éyrette, et afin de préserver ces espaces naturels ainsi que leurs aménagements, il a été décidé d'interdire la pratique du camping sur l'ensemble du site.
Le pique-nique reste autorisé sur

l'aire aménagée et sous réserve du respect de chacun pour cet environnement naturel sensible.

Arrêté 103/2106 : ARRÊTÉ PERMANENT D'INTERDICTION DE STATIONNER ET DE S'ARRÊTER DANS LA ZONE DE RETOURNEMENT CHEMIN DU MOULIN AU CHEF-LIEU

Il a été constaté à plusieurs reprises le stationnement de véhicules dans la zone de retournement du chemin du Moulin. Ce stationnement représentant une gêne, pour celui qui veut faire demi-tour, et une entrave au bon déroulement du déneigement, il est demandé à chacun de laisser cet espace, dédié à la manœuvre, totalement libre.

Arrêté 109/2106 : ARRÊTÉ D'INTERDICTION DE CIRCULATION DES VÉHICULES PISTE CHARMASSET

La commune de Puy-Saint-André a entrepris, à la fin de l'été 2016, la pose de compteur de production engendrant des travaux sur la piste Charmasset.

Les premières précipitations ayant entraîné l'enneigement temporaire du site et considérant les dégradations constatées sur les ouvrages lors du passage des véhicules, il a été décidé d'interdire la circulation des véhicules sur la piste Charmasset jusqu'au 1er Mai 2017 pour un achèvement des travaux au printemps 2017.



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

21 JUILLET 2016

PRESTATION DE NETTOYAGE DES LOCAUX MUNICIPAUX

La société NET'20 est retenue pour une prestation nettoyage 2 fois par mois.

ACQUISITION MATERIEL

L'Agneau du soleil est choisi pour l'achat de filets de protection.

BUDGET EAU

Décision modificative n°1

Fonctionnement					
Dépenses					
Entretien autres bâtiments			Redevance contre pollution		
61528/011		- 2 000,00 €	701249/014		+ 2 000,00 €

BUDGET PRINCIPAL

Décision modificative n°1

Investissements			Opérations réelles		
Dépenses			Recettes		
Subventions transférables			Subventions non transférables		
1311	État	-1 217,48 €	1321	État	+ 1 217,48 €
1313	Département	-23 550,00 €	1323	Département	+ 235,50 €

BIENS VACANTS ET SANS MAITRE

Suite au diagnostic cartographique relatifs aux biens présumés Vacants et Sans Maître réalisé sur le territoire de la Communauté de Communes du briannonnais, la commune va conventionner avec la SAFER et le cabinet GORDIEN Mathieu pour la mise en œuvre des acquisitions correspondantes

PANNEAUX SIGNALÉTIQUE

Dans la commune, plusieurs panneaux de signalisation sont nécessaires pour améliorer la sécurité et la circulation automobile, la société ARTECK est retenue pour 358.00 €HT.

MATERIEL DE BUREAUX

Dans la Mairie, il est nécessaire de remplacer des sièges de travail, d'avoir des étagères pour le rangement d'archives et d'avoir un deuxième écran de projection simple suspendu pour la salle du conseil, l'écran sur trépied restant pour la salle des associations.

L'entreprise Plein ciel est retenue pour 1 111.33 €HT.

TRAVAUX DE REFECTION DE CHAUSSEE

Un ensemble de travaux de voirie vient compléter les travaux partiellement subventionnés par le Conseil Départemental. L'entreprise Queyras interviendra pour 14 293.12 € HT ;

CONVENTION COMMUNE / CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT

(CPIE) Travaux 2016

L'ensemble de la mission s'élève à 3 723.75 € pour 2016.

DOTATION CANTONALE 2016

Différents travaux de réfection de chaussées sont proposés dans les hameaux de la commune.

Pour un montant des travaux de 19 574.80 € HT

Une aide financière est demandé au Conseil Départemental à hauteur de 10 000.00 €, reste à la charge de la commune 9 574.80 €.

COUPE AFFOUAGERE PARCELLE 6 DEBUSCAGE PAR TRACTION ANIMALE

Demande de financement conseil régional de 5 058 € pour un montant de travaux de 15 317.54 € HT, la part restant à la commune est de 10 259.54 €.

MISE EN LOCATION APPARTEMENT COMMUNAL – ANCIENNE MAIRIE

Projet de bail

A compter du 11 octobre 2016 le bail est signé avec Mme WIETESKA Marie Laure pour un loyer mensuel de 580€.

APPARTEMENT COMMUNAL – ANCIENNE MAIRIE

La collectivité rachète le mobilier d'agencement mis en place par le précédent locataire à son arrivée au prix de 408 € TTC.

27 OCTOBRE 2016

BUDGET PRINCIPAL - Décision modificative n°2

Investissement - Dépenses

2188	opération 88	-500,00 €
2188	opération 141	500,00 €
2313	opération 141	-5 000,00 €
2318	opération 141	5 000,00 €

PLACE A FEU

L'entreprise JL FIGUIER a été retenue pour un montant de 396.00 € HT pour la fourniture et la pose d'une place à feu en acier.

BUDGET EAU

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « EAU SERVICES HAUTE DURANCE »

La SPL Eau Services Haute Durance va mettre en place une programmation de télégestion de comptage d'eau sur les trois compteurs de prélèvement pour un coût de 3 959.32 € HT.

Pour la partie investissement : fourniture, installation et programmation d'un satellite SOFREL (comprenant une plu value pour la non connaissance du matériel) : 3 658.24 € HT soit 4 389.89 € TTC

Pour la partie fonctionnement : les frais d'abonnement et d'hébergement : 301.08 € HT soit 361.30 €TTC.

REHABILITATION MULTIFONCTION DE LA CABANE DES PARTIAS - Demande de subventions

Le projet vise la réhabilitation de la cabane pastorale vers une cabane multi-usages, partagée entre le berger, les techniciens pour la gestion, et l'accueil du public pour 40 529 €. Il est demandé à la région 50% soit 20 264.50 € et au Conseil Départemental 30% 12 158.70 €, reste à la commune 8 105.80 € .

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

TELEGESTION et POSE DE COMPTEURS AUX RESERVOIRS D'EAU POTABLE - Demande de subventions

Montant total des travaux 23 999.88 € HT, l'Agence de l'eau est sollicitée à hauteur de 30% soit 7 199.96 € et le département à 20% soit 4 799.98 €, reste à la charge de la commune 11 999.94 €.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Débat sur le PADD (Plan d'Aménagement et de développement Durable)

Prend acte des échanges lors du débat sans vote sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement durables portant sur la révision du PLU.

PARCELLES B 691 ET 1 146 CLOS DU VAS

La collectivité autorise le passage sur la parcelle B 1 145 issue de la division de la B 692 au Clos du Vas incluant les raccordements, en tréfonds, de la construction qui sera édifiée par l'acquéreur.

CONVENTION INTERCOMMUNALE DES ATELIERS PERI-SCOLAIRES A L'ECOLE DU PINET

La convention annuelle est renouvelée pour un an soit pour l'année scolaire 2016-2017.

CANTINE SCOLAIRE DE LA MATERNELLE AU CM2

Participation financière communale aux frais de cantine
Cette année, le conseil municipal approuve les tranches tarifaires selon les ressources du foyer et du nombre d'enfants pour l'année scolaire 2016-2017. Remboursement compris entre 0,5 € et 1,5 € / repas selon les revenus et le nombre d'enfants au foyer. Tableau détaillé en Mairie ou sur www.puysaintandre.fr

Tranches tarifaires Selon les revenus	1 enfant	2 enfants	3 enfants	Montant remboursement cantine
R1 (Inférieur ou égal)	13 826 €	16 539 €	21 906 €	1.50 €
R2 (Compris entre)	13 827 € 17 284 €	16 540 € 21 390 €	21 907 € 28 659 €	1 €
R3 (Compris entre)	17 285 € 21 563 €	21 391 € 24 543 €	28 660 € 32 297 €	
R4 (Compris entre)	21 564 € 23 192 €	24 544 € 27 815 €	32 298 € 35 833 €	
R5 (Compris entre)	23 193 € 25 831 €	27 816 € 31 154 €	35 834 € 41 300 €	
R6 (Compris entre)	25 832 € 35 000 €	31 155 € 40 155 €	41 301 € 50 000 €	0.5 €
R7 (Supérieur à)	35 001 €	40 156 €	50 001 €	0 €

Il est proposé au conseil municipal de maintenir deux périodes de remboursement aux familles, les demandes complètes (factures acquittées, avis d'imposition sur le revenu détaillée, justificatif de domicile, certificat de scolarité) doivent parvenir à la Mairie impérativement pour la première période : avant le 28 février 2017 ; pour la deuxième période : avant le 30 août 2017.

CANTINE SCOLAIRE DE LA MATERNELLE AU CM2

Le conseil municipal approuve la participation communale

aux prix des repas spécifiques aux enfants allergiques nécessitant un PAI à hauteur de 700€ par enfant et pour l'année scolaire 2016-2017.

ASSAINISSEMENT / ORDURES MENAGERES

Rapports Annuels sur le Prix et la Qualité des Services publics 2015

Le conseil municipal prend connaissance des rapports Annuels sur le Prix et la Qualité du Service Public d'assainissement collectif et non collectif ainsi que sur le service d'élimination des déchets pour l'année 2015.

16 DECEMBRE 2016

ADMISSION EN NON VALEUR – PRODUITS IRRECOUVRABLES

Sur le budget de l'exercice 2016 la somme de 3 306.00€ est admise en non valeur (principalement des secours sur pistes non réglés).

PARTENARIAT VILLE DE BRIANCON /

COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE - printemps 2017 Projet de visites guidées

Il est prévu 4 circuits pour 499.36 €.

BUDGET EAU

Vote des tarifs pour l'année 2017. Voir détails en Mairie ou sur www.puysaintandre.fr

La facturation est portée à : Unité de base : 110 €

Catégorie	Précisions	Nombre d'unité de base	Montant
Abonnés domestiques	résidence principale, secondaire...)	1 unité	110 €
Abonnés assurant un hébergement touristique	Meublé de tourisme (assujéti à la taxe de séjour)	½ unité	55 €
	Gites, centre de vacances, hébergement collectifs de tourisme, chambres d'hôtes ...	1 unité pour 3 lits marchands	
Entreprises	Jusqu'à 10 salariés sur site	1.5 unités	165 €
	A partir de 11 salariés sur site	3 unités	330 €
Abonnés assurant des missions d'intérêt général	Collectivité, bâtiments publics...	3 unités	330 €
Abonnés assurant l'activité agricole, élevage, petit commerce ...		1.5 unités	165 €

ASSURANCE

Autorisation donnée au Maire de signer les contrats avec la SMACL pour 6 ans.

ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES

Autorisation donnée au Maire de signer les contrats avec AZZURO MMA pour 5 ans.

SECOURS SUR PISTES - SAISON 2016/2017

Vote des Tarifs SCV et Conventions avec les ambulances Altitude et Assistance, le SAF et le SDIS.



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

REHABILITATION MULTIFONCTION DE LA CABANE DES PARTIAS

Marché de travaux Les lots attribués sont les suivants :

Lot n° 1 RESEAUX - GROS ŒUVRE

- RESEAU retenu : SARL Colombar : 12 677.00 € HT soit 15 212.40 TTC

- GROS ŒUVRE : pris en charge par la LPO

Lot n° 2 CHARPENTE - MENUISERIE pris en charge par la LPO Les Mangeurs de bois

Lot n° 3 CLOISONS PEINTURE retenu : SARL Colombar : 11 380.00 € HT soit 13 656.00 € TTC

Lot n° 4 CARRELAGE retenu : SARL Colombar : 1 693.20 € HT soit 2 031.84 € TTC

Lot n° 5 PLOMBERIE retenu : SARL PCHF : 5 753.00 € HT soit 6 903.60 € TTC

Lot n° 6 ELECTRICITE retenu : SARL PCHF : 7 370.00 € HT soit 8 844.00 TTC

AMENAGEMENT VILLAGE

Marché de travaux chef lieu fabrication d'une main courante par l'entreprise JL FIGUIER pour un montant de 847.20 € HT et pose par le service technique.

AMENAGEMENT VILLAGE

Marché de travaux chemin du Goutaud changement conduite canal par l'entreprise Queyras pour un montant de 1 721.00 € HT.

BIENS VACANTS ET SANS MAITRE

les délibérations complètes sont consultables en Mairie

Vote à l'unanimité :

BERMOND-GONNET	Frédéric	compte propriété	B00106
FERRUS	Maximin	compte propriété	F00032
BARNEOUD-ROUSSET	Benjamin	compte propriété	B00051
BERT	Simon	compte propriété	B00113
FAURE-GEORS	Gustave	compte propriété	F00008
BARNEOUD-CHAPELIER	Joseph	compte propriété	B00037
BARNEOUD-FAGUE	Marie	compte propriété	B00255
RICHARD	Théophile	compte propriété	R00013
BERMOND-GONNET	Zéphirin	compte propriété	B00110
VIOLIN	Jean	compte propriété	V00009
GAILLARD	Marius	compte propriété	G00006
BARNEOUD-ROUSSET	Félix	compte propriété	B00060
VIOLIN	Marius	compte propriété	V00013
FERRUS	Jean	compte propriété	F00029

Vote pour : 6

Abstention : 4

BARNEOUD-ARNOULET Alexandre compte propriété B00002

Vote pour : 8

Abstention : 2

BARNEOUD-ROUSSET	Jean	compte propriété	B00072
GALLICE	Mélanie	compte propriété	G00068
VIOLIN	Antoine	compte propriété	V00022
GIGNOUX	Céline	compte propriété	G00025
GIACHINO	Jacques	compte propriété	G00026
NICOLAS	Zéphirin	compte propriété	N00007

Ces biens immobiliers reviennent de plein droit à la commune de PUY-SAINT-ANDRE, à titre gratuit.*

MISE EN LOCATION CHALET D'ACCUEIL SERRE BLANC

Le montant annuel du loyer sera de 13 003.20 € (soit 1083.60 € par mois) pendant 3 ans jusqu'en novembre 2019 puis de 15 000 € par an (soit 1 250 € par mois) à partir du 1er décembre 2019.

BUDGET PRINCIPAL Décision modificative n°3

Il convient d'effectuer les opérations suivantes :

Investissement		
Dépenses		
2315	opération 130	-50 000,00 €
2188	opération 103	50 000,00 €

REHABILITATION MULTIFONCTION DE LA CABANE DES PARTIAS

Demande de subventions modification du plan de financement

Le plan de financement sera présenté comme suit :

Montant des travaux.....	40 529.00 € HT
Région 60 %	24 317.40 €
Conseil Départemental 20%	8 105.80 €
Part communale	8 105.80 €

* Tout propriétaire peut apporter un titre de propriété avant incorporation. Après incorporation, un bien peut-être restitué s'il y a découverte d'un ayant droit.

L'intégralité des décisions
du Conseil Municipal
est consultable
en Mairie ou sur
www.puysaintandre.fr

De belles découvertes

Les campagnes d'inventaires menées en 2016, grâce aux financements de la Région et de l'Europe, ont permis d'améliorer les connaissances naturalistes dans la réserve naturelle régionale des Partias et autour, mais aussi de faire de belles découvertes !

Une petite population de Potentille du Dauphiné (*Potentilla delphinensis*) a été remarquée par le Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA) en août 2016, vers 2000m d'altitude. Cette espèce est protégée au niveau national, d'intérêt communautaire (annexe II de la Directive Habitats) et classée vulnérable (encourant un risque élevé d'extinction) sur la liste rouge de la flore menacée de France. Un suivi sera mis en place dans les années à venir, en lien avec le "Réseau de conservation de la flore Alpes-Ain".



Potentille du Dauphiné © LPO PACA, V. Fine

La RNR a également un intérêt bryologique avec 93 espèces de mousses dont 9 patrimoniales (beaucoup sont sur rochers acides. 3 espèces sont nouvelles pour les Hautes-Alpes dont *Stegonia latifolia* - pour les amateurs !

Du côté des chauves-souris, l'inventaire mené par GeoEcolink recense 16 espèces dans la RNR sur les 28 présentes dans les Hautes-Alpes ou 31 en PACA. Il s'agit là d'un bon score par rapport à l'altitude élevée du site. A noter, la présence d'espèces « arctico-alpines » : la Sérotine de Nilsson et bicolore. Avec seulement 25 observations en PACA, la Sérotine bicolore est actuellement la chauve-souris la plus rarement contactée dans la région.

La reproduction du Tétralyre dans le secteur le plus favorable de la RNR des Partias a pu être établie lors d'une prospection avec chiens d'arrêt



Sérotine bicolore
© GeoEcolink



Stegonia latifolia
© CBNA

avec trois nichées observées (confirmant ainsi le diagnostic des habitats favorables à sa reproduction mené en 2012), de même que celle de la Perdrix bartavelle avec une nichée.

Réunion du comité consultatif

Le comité consultatif de la RNR s'est réuni le 15 novembre 2016, sous la Présidence d'Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale. Cet organe de gouvernance est chargé de donner un avis sur le fonctionnement du site, sa gestion et les conditions d'application des mesures de protection prévues à son acte de classement. Cette cinquième réunion du comité a été précédée d'une visite de la RNR lors de laquelle les participants ont pu découvrir une partie de son mélézin sous le soleil. La réunion en mairie a été particulièrement riche en débats et discussions au sujet des activités dans la réserve naturelle et de l'avenir du site.

Le compte-rendu de la réunion du comité consultatif est disponible en ligne sur <http://paca.lpo.fr/partias>, de même que de nombreux documents sur la gestion de la RNR des Partias.

aux Partias ?

(suite de la page 15)

AU PROGRAMME CET HIVER ET PRINTEMPS 2017

Durant tout l'hiver, des sorties de suivi sont organisées par la LPO afin de s'assurer que les cordes matérialisant les zones d'hivernage du Tétrás lyre soient bien visibles pour les skieurs, et des panneaux pédagogiques seront installés.

Le comptage des mâles chanteurs de Tétrás lyre est organisé chaque année dans la RNR des Partias au mois de mai.

Après plusieurs années de montage du projet, les travaux d'amélioration de la cabane pastorale des Partias débiteront en juin 2017, grâce au soutien de la Région, en partenariat avec la Mairie.

Et bien sûr ne ratez pas la désormais traditionnelle fête des Partias qui aura lieu le 25 juin 2017 ! L'occasion d'échanger sur la vie de ce magnifique

site et de profiter des animations de découverte de sa biodiversité.

Envie de plus d'info? de participer ?

Beaucoup de nos actions (sorties de suivi en ski de rando, comptages, etc.) se font avec les bénévoles de la LPO ou sympathisants. N'hésitez pas à contacter l'équipe de la LPO par mail hautes-alpes@lpo.fr ou téléphone 04.92.21.94.17.

Le premier plan de gestion arrivant à son terme en 2016 (document qui recense les actions à mener dans les années à venir), une évaluation sera menée et une notice de gestion intermédiaire 2017-2018 sera établie avec la poursuite des actions pluriannuelles. Un nouveau plan de gestion sera rédigé en parallèle, en associant les habitants. L'occasion de réfléchir ensemble à notre vision de ce magnifique territoire !

Plan régional d'actions du TETRAS-LYRE

Le Tétrás-lyre

Une espèce emblématique des Alpes

AU CHAUD ET EN SECURITÉ DANS L'IGLOO

► En hiver, je dois économiser mon énergie pour survivre. Je fais un igloo pour me protéger du froid et des prédateurs.

STRESS ET ÉPUISEMENT POUR LE TETRAS-LYRE

► Si on me dérange, je quitte mon igloo. Je mépeuse inutilement et suis vulnérable.

Pour une bonne cohabitation

- Sur les itinéraires traversant des boisements, laissez des zones vierges.
- Respectez les zones refuges, **NE LES TRAVERSEZ PAS !!!**

ZONE REFUGE PROTÉGÉE
NE PAS PÉNÉTRER
ATTENTION

Amis randonneurs, la sauvegarde du Tétrás lyre est entre vos mains! Des cordes et fanions matérialisent les zones d'hivernage. Il est possible de préserver sa tranquillité sans interdire vos loisirs.

Utilisons le même espace, vivons ensemble.